

ANNEXE 1 – Pertes de récolte

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2017

N° SIRET : _____ ; N° PACAGE : |0|7|2|_____

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée totale en Qx récolte 2017 quelle que soit la destination (y compris industrie) sur toute la surface de l'exploitation	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance ?		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
					Grêle (2)	MRC (2)		
Pommiers à couteau								
Golden	Qx							
Granny	Qx							
Gala	Qx							
Braeburn	Qx							
Reine de Reinettes	Qx							
Variétés émergentes <i>Jazz, Leratess, Ariane, Delbard Jubile, Chanteclerc, Choupette</i>	Qx							
Autres Pommiers à couteau	Qx							
Pommiers à cidre basse tige	Qx							
Pommiers à cidre haute tige sous contrat	Qx							
Cassis	Qx							
Myrtilles	Qx							
Noix								
Noisettes								

Les pommiers destinés à la production de cidre doivent être renseignés en « pommiers à cidre »

(1) : Indiquer l'unité de mesure telle que retenue dans le barème départemental.

(2) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)

(3) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

NOM de l'Organisation de Producteurs (OP) à laquelle l'exploitation appartient : _____

Date : ____ | ____ | 2018

Signature (signature de tous les associés pour un GAEC)